

# Compte-rendu du conseil municipal

14 mars 2012

Date de la convocation	le 6 mars 2012
Présents	MM. Bosment, Tirard-Collet, Cozzi, Roybon, Decard, Fornoni, Junet, Pavan, Sasso, M <sup>mes</sup> Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, Hirrien, Roels et Tomai
Excusés	M <sup>mes</sup> Callet, Lesage, Marcinkowski, MM. Guely et Blanc
Secrétaire de séance	M. Pavan

## Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 8 février est approuvé à l'unanimité.

## Délibérations

### 1) Prise de compétence « opérations d'aménagement structurantes » par la CAPV

*Monsieur le maire présente le projet de prise de compétence par le Pays Voironnais et précise que le Conseil communautaire l'a approuvé à une très forte majorité. Les deux délégués voureysiens, MM. Bosment et Roybon, s'étaient abstenus. La prise de compétence sera validée si la moitié des communes représentant les 2/3 de la population du Pays Voironnais ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population du territoire votent pour. Elle peut donc passer malgré un vote négatif du Conseil municipal de Vourey.*

Le Projet de territoire, le Schéma de secteur, le Programme local de l'habitat et le futur Scot insistent tous les trois sur l'impératif de confortement des pôles urbains et de régulation du développement des communes périurbaines et de limitation de la consommation d'espaces.

Dans ce contexte, il est apparu opportun de pouvoir confier à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement considérées comme structurantes car elles contribuent de manière très directe aux objectifs fixés par le Projet de territoire.

Sur la base de motivations exposées en séance, il est donc proposé au Conseil municipal que la compétence suivante soit transférée à la Communauté, et vienne prendre place au sein du bloc des compétences facultatives (bloc 3) :

« Opérations d'aménagement structurantes pour le territoire (c'est à dire des opérations qui ont fait dans le cadre d'un PLU l'objet d'une Orientation d'aménagement ou dans le cadre d'un POS de la définition d'un secteur à plan masse ou d'un secteur identifié dans les cartes communales) répondant de manière cumulative aux deux groupes de critères suivants :

1 – Opérations présentant un intérêt particulier pour la mise en œuvre des orientations communautaires (principalement Projet de territoire, Schéma de secteur, PLH) :

Il s'agit d'opérations où se joue particulièrement la mise en œuvre des orientations intercommunales en matière :

- de confortement des fonctions urbaines du territoire
- d'articulation urbanisme / déplacements
- de mixité sociale et solidarité
- de renouvellement urbain et d'économie d'espace

La dimension structurante des opérations est à apprécier proportionnellement à la taille des communes concernées.

2 – Critères correspondant aux caractéristiques des projets (ces critères sont cumulatifs)

- Objectifs de mixité sociale (en s'appuyant pour référence sur les objectifs du PLH tant sur une dimension quantitative de production de logements sociaux que par rapport à des objectifs de prix de vente des opérations en accession)
- Objectifs de mixité fonctionnelle (et notamment habitat – fonctions économiques – équipements structurants – commerces)
- Objectifs de densité (en s'appuyant pour référence sur les objectifs fixés dans le Scot et/ou le Schéma de secteur)
- Objectifs de qualité environnementale, sur la base de cibles à établir en cohérence avec le contexte propre à chaque opération ».

La réponse à ces critères permettra de définir les opérations ayant vocation à être menées dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5211-5, L.5211-17,

vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais en date du 31 janvier 2012 (délibération N° 12-003),

considérant l'intérêt pour le territoire des propositions exposées ci dessus,

le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, est appelé à :

- approuver la proposition de transfert à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais de la compétence « opérations d'aménagement structurantes » telle que libellée ci-dessus,
- demander à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté modifiant les statuts de la Communauté en intégrant cette compétence dans le bloc des compétences facultatives.

M. Fornoni  
M. Bosment  
M. Roybon

*Qui définit le caractère structurant d'une opération ?  
la CAPV*

*On ne voit pas trop ce que Vourey pourrait en retirer. C'est uniquement une question financière, puisque la CAPV a déjà une vision sur l'urbanisme en donnant son avis sur les PLU [Plan locaux d'urbanisme] en cours d'élaboration. Ce sont les contribuables qui financent l'EPFL [Etablissement public foncier local]. En 2012, c'est un impôt neutre, à terme, il va augmenter.*

- M.Tirard-Collet C'est une façon de faire participer les petites communes à la charge de centralité dont se plaignent les grosses communes.
- M.Bosment Ce portage par l'EPFL permettra d'avoir plus de poids. Les communes périurbaines qui souhaitent conforter leur centre bourg bénéficieront d'un financement de leur maîtrise d'ouvrage.
- M.Tirard-Collet Dans les petites communes, il y aura peu de chance de réunir tous les critères qui sont cumulatifs et obligatoires.
- M.Roybon Tout le monde espère avoir la manne financière. Il ne faut pas se leurrer. Il n'y a que les gros projets qui en profiteront comme Divercité ou Rossignol.
- M.Bosment Réaumont, petite commune, par exemple, y voit le moyen de concevoir son centre village.
- M.Roybon C'est facile de parler de « charges de centralité »; les grosses communes en tirent aussi des bénéfices.
- M.Cozzi Les petites communes assurent aussi des charges : école, stade...
- M.Roybon et on participe déjà aux charges de centralité : participation à la gendarmerie, etc.
- M.Tirard-Collet Il y a aussi redistribution avec la suppression de la DSC [Dotation de solidarité communale].
- Mme C-Tasset Si c'est la CAPV qui définit les priorités, ce sont les grosses communes qui vont gagner.
- M.Bosment Le financement est double : financement propre de la CAPV et l'EPFL en partie payé par les impôts.
- M.Cozzi Il faut qu'il y ait un aménagement programmé.
- M.Tirard-Collet Personnellement, je suis opposé à de nouvelles prises de compétences. Or, on va vers ça, l'aide aux grosses communes.
- M.Roybon Petit à petit, la CAPV grignote les villages. Je comprends la volonté politique, cf. le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) mais ça signifie une perte d'autonomie. Donc je vote contre.
- M.Bosment Il y a trois raisons pour lesquelles je me suis abstenu au Conseil communautaire :
- doute sérieux quant à la gouvernance (cf. le haut débit, où je me suis vertement indigné de la façon dont le dossier a été géré)
  - comme Jean-Louis [Roybon], glissement de l'urbanisme au profit de la CAPV
  - en tant que vice-président, devoir de solidarité
- M.Tirard-Collet Il y a des chance que le projet passe malgré nous, car les grosses communes vont voter pour.
- M.Roybon On participe déjà aux charges.
- M.Tirard-Collet Les opérations doivent s'équilibrer d'elles-mêmes.
- M.Bosment Il y a la volonté de renforcer ces villes.
- Mme C-Tasset Vu l'augmentation du prix de l'essence, il est normal que les gens veulent racheter en centre-ville.
- M.Bosment J'ai un certain nombre de réserves. Mais ce n'est pas incohérent. C'est pourquoi, je m'abstiendrai.
- Mme C-Tasset On n'a pas les moyens, d'où la nécessité de se recentrer sur les centres.
- M.Cozzi Ils ne font rien à la gare de Moirans : ils attendent les financements.
- M.Tirard-Collet Ce n'est pas un hasard si cette prise de compétence vient maintenant !
- M.Cozzi Les critères sont très vagues, le fonctionnement n'est pas décrit, il y a beaucoup de risques. Sur le fond, ce n'est pas une mauvaise chose, mais derrière, comment est-ce que ce sera mis en œuvre ? Le résultat des votes dans les différents conseils dépendra de la présentation qu'en feront les représentants de la CAPV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix contre et 2 abstentions, s'oppose à la proposition de transfert à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais de la compétence « opérations d'aménagement structurantes ».

## **2) Financement SEDI Aménagement centre village – tranche 2**

M. Cozzi présente le projet de financement par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (Sedi) de la seconde tranche d'enfouissement des lignes électriques et de téléphonie dans le cadre de l'aménagement du centre village. Il rappelle qu'une délibération avait déjà été prise le 14 décembre 2011. Lors de cette réunion, il avait été annoncé que le programme de travaux serait revu à la baisse et le prix divisé de moitié.

Suite à notre demande dans le cadre de l'aménagement du centre village, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (Sedi) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux présentés ci-après.

Monsieur Cozzi informe le conseil municipal que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<u>Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité Sedi</u>	
Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	55 673 €
Financements externes	27 369 €
<b>Frais de maîtrise d'ouvrage</b>	<b>3 810 €</b>
<b>Contribution aux investissements</b>	<b>24 494 €</b>
<b>Soit, à charge de la commune</b>	<b>28 304 €</b>
<u>Travaux sur le réseau France Télécom</u>	
Prix de revient prévisionnel de l'opération	11 258 €
Financements externes	2 114 €
<b>Frais de maîtrise d'ouvrage</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Contribution aux investissements</b>	<b>8 144 €</b>
<b>Soit, à charge de la commune</b>	<b>9 144 €</b>
<b>Total à charge de la commune</b>	<b>37 448 €</b>

Afin de permettre au Sedi de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de la contribution correspondante au Sedi.

Monsieur le maire précise qu'environ 2000 € pourraient être retirés de la facture correspondant à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau France Télécom.

Avec 1 abstention et 13 voix pour, le Conseil municipal accepte le plan de financement présenté ci-dessus.

## **3) Création et suppression de poste**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission administrative paritaire (CAP) du 1<sup>er</sup> mars a validé un avancement de grade.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 29h31 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la création du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 29h31 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

*La suppression du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 29h31 hebdomadaires ne pourra intervenir qu'après validation par le Comité technique paritaire (CTP) du 29 avril 2012.*

## **Informations**

### **1) Aménagement centre village**

A la demande du prestataire Colas, les travaux de la tranche 2 seront avancés à avril/mai. Les travaux se feront par petites tranches d'une dizaine de mètres avec un alternat en journée en dehors des pics de circulation du matin et de fin d'après-midi.

Après deux mises en demeure adressée au prestataire Citéos, la première phase n'est toujours pas validée. Sur la RD1092, l'ampoule n'a toujours pas été changée, tandis qu'il a fallu 3 mois pour obtenir la remise de la temporisation après l'alternat. Au 16 mars, si l'entreprise n'a pas fait le nécessaire, le marché sera remis en appel d'offres.

Globalement, les travaux devraient être moins pénalisants que l'an passé. Ensuite les travaux de Colas se feront courant avril à début mai. Ils seront suivis, du 15 juin au 9 juillet, par les travaux de France Télécom. Le planning est bien calé. Le bureau d'étude Alp'Etudes, notamment Florent Rozand, assure très bien la coordination. Pendant deux mois, il y a des travaux sur la route de la plaine à Moirans. Le panneau d'interdiction aux plus de 19 tonnes a été remis en place. 40 arrêtés de voirie ont été refaits.

### **2) Extension gymnase**

La publicité de l'appel d'offres a été transmise aux Affiches le 28 février. Les offres doivent parvenir à la mairie avant le 20 mars à 15h. Elles seront étudiées par la commission d'appel d'offres (CAO) à 17h. La CAO est composée de MM. Bosment, Tirard-Collet, Roybon et Guely. Ce dernier étant absent, il sera remplacé par un suppléant, soit M.Decard, soit M.Pavan. Les travaux sont prévus sur les mois de mai, juin et juillet. M. Gilot l'éducateur des activités physiques et sportives est invité à se rapprocher des élus s'il souhaite être informé du projet.

### **3) Lotissement Les Brosses**

La plateforme, - c'est à dire la voirie et les réseaux connectés -, a été réceptionnée. Les acquéreurs peuvent désormais déposer leurs demandes de permis de construire. A ce jour, un PC est déposé. La commercialisation continue à un bon train malgré la période hivernale. 4 compromis ont été signés, il s'agit des lots 2, 5, 6 et 8. Les lots 1 et 4 sont réservés. Il ne reste donc plus que les lots 3 et 7. L'annonce sur le site du « Bon coin » est remontée en tête de liste tous les jours pendant un mois.

L'opération s'autofinance à 4 lots vendus. L'encaissement pourra se faire fin mai, début juin lorsque les premiers PC seront purgés de tout recours. Un emprunt à court terme sera nécessaire afin d'assurer la transition entre l'achat du cabinet médical et la vente des lots. Mme Hirrien suggère que la SCI mette un panneau « local à vendre » sur la façade de l'ancien cabinet médical. L'ouverture du nouveau cabinet médical est prévue en mai-juin.

#### **4) Contrat de rivière Paladru-Fure-Morge-Olon**

Par arrêté préfectoral du 10 février 2012, a été entérinée la constitution du comité de rivières des bassins Paladru Fure Morge et Olon. Le collège des élus du comité de rivière d'installation du 6 mars 2012 a désigné Eric Dedonder comme président. C'est un élu qui connaît bien le dossier et qui a aidé par deux fois la commune pour avancer le dossier des travaux sur l'Olon. Le Contrat de rivière s'est avéré après étude d'opportunité, la procédure la plus appropriée de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques. Elle aurait dû permettre d'obtenir le financement de gros investissements généraux, comme les retenues d'eau à la Murette.

Mais 5 objectifs sont donc poursuivis :

- la qualité de l'eau
- le partage de la ressource
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques
- la gestion des risques hydrauliques
- la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau

A noter que la gestion du risque d'inondation et la protection des riverains n'arrive qu'en quatrième position et que seulement 40 000 € sur 290 000 € d'études y sont consacrés. La majorité est dévolue aux enjeux écologiques. Aussi ne faut-il pas compter sur le contrat de rivière pour résoudre les problèmes liés aux crues de l'Olon.

#### **5) Travaux sur l'Olon**

Le bureau d'études finalise le dossier juridique et technique sur la loi de l'eau. L'avis favorable de la DDT est bien engagé. Les riverains ont donné leur accord de principe. L'échéance 2012 prévue pour les travaux ne sera pas tenue. Tous les travaux seront engagés cette année, mais ceux qui concernent le lit de la rivière, plus sensibles et soumis à une forte pression (Onema, pêcheurs...) ne pourront probablement être lancés que début 2013. M.Bailly, du bureau d'études ERGH suit bien son dossier.

#### **6) Restauration scolaire**

Au bout d'un mois de fonctionnement, le double service satisfait entièrement tout le monde : les enfants, les parents, le personnel. Les grands mangent à leur rythme, des moments de silence complet s'installent, les agents ont déclaré n'avoir « jamais été aussi bien », la situation de crise vécue en fin d'année est passée.

La seconde action qui avait été alors préconisée est la formation. Les deux nouveaux agents qui n'avaient pas suivi la formation initiale organisée par l'a Ligue de l'enseignement en 2009 suivront une session les 18-19-20 avril et les 20 et 27 juin. Cette session sera faite avec les 8 agents de la Murette afin de mutualiser les moyens et réduire les coûts. Une journée complémentaire à destination de l'ensemble de l'équipe sera engagée ultérieurement. La troisième action pour sortir de la situation de crise, qui était de redonner au personnel des outils, n'est plus d'actualité.

#### **7) Commissions municipales**

La commission animation, après réflexion, maintient une seule réunion avec les associations pour définir le planning de réservation des salles. Les subventions 2012 ont été abordées. M. Tirard-Collet a prévenu les présidents d'associations, qu'étant donné l'investissement de 110 000 € pour le local annexe au gymnase qui profitera à toutes, le budget d'investissement associatif ne couvrirait que l'achat de 50 chaises prévu en 2011. M. le maire fait part de plaintes dues à des nuisances sonores. Il faudra prévoir des équipements qui régulent le son en dessous de 105 décibels, supprimer des portes, prévoir au règlement de location de la salle une fermeture à 1h du matin.

CCAS : 20 mars à 18h30 pour le vote du budget CCAS

Commission finances : jeudi 29 mars à 18h30, préparation du budget

## **8) Fonctionnement du Pays Voironnais**

Suite à un recours d'un particulier sur une quarantaine de points, le juge a annulé le Plan de déplacement urbain (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais au seul motif d'un défaut d'incitation de la part des communes aux transports en commun dans les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration. La première incidence est que les communes ne doivent plus mentionner le PDU dans leurs décisions (exemple : PAVE). Pour Vourey, la seconde conséquence est que les fonds de concours PDU n'existent pas. La commune devait toucher à ce titre deux fois 30 000 € en 2011 et 2012 pour la mise en sécurité du centre village.

## **Questions diverses**

### **1) Contentieux Gonon**

Le juge a condamné M.Gonon à retirer sa clôture et à verser 1500 € de dommage à la commune. Le chemin du ruisseau va donc être réouvert après deux ans de procédure.

### **2) Arrêt de car SNCF à Vourey**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote une motion pour demander à la SNCF un arrêt à Vourey du car de remplacement sur la ligne Valence-Grenoble durant les travaux sur la voie ferrée, soit de décembre 2012 à décembre 2013.

Cela permettrait d'effectuer un comptage des usagers potentiels de la SCNF à Vourey, pour envisager la création d'un nouvel arrêt de train dans l'avenir.

### **3) Enveloppes pré-affranchies**

La commune réitère l'opération de commercialisation d'enveloppes pré-affranchies à l'effigie de la commune. 1500 exemplaires seront en vente à l'agence postale, 500 exemplaires seront achetés par la commune pour sa promotion.

### **4) Elections présidentielles**

Les élections présidentielles se tiendront les 22 avril et 6 mai 2012. Les élus sont appelés à venir nombreux participer au bureau de vote.

Le conseil s'est achevé à 21h.

## **Prochain conseil municipal**

Un conseil municipal dédié principalement au budget aura lieu le mercredi 4 avril.